



Relevé de conclusions
Conseil de Quartier de Sainte-Pezenne
Mardi 20 novembre 2018
Salle des associations
1 rue de l'Hometrou

Service Proximité et Relations aux Citoyens
Rédaction : Mathieu JACQUEMIN

Co-présidents : Elmano MARTINS, Conseiller Municipal et co-président élu ; Christine ARMAND, co-présidente habitante ;

Élus municipaux : Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire ;

Agents municipaux : Mathieu JACQUEMIN, Coordinateur Participation citoyenne ; Fabrice DARTAYET, Responsable du Bureau d'études Espace public ;

Membres : Olivier AUBINEAU ; Benoit FACQUIER ; Ophélie GOUY ; Paul GUILBERTEAU ; Maryse LEMAITRE ; Jézabel POUVREAU ; Serge PIOTIN ;

Invité : Monsieur Johan SEGUERAS, Directeur de l'École Louis Aragon ;

Excusés : Janine GACHIGNARD ; Patrick MARTIN ; Hervé POUVREAU ; Sylviane PLANCHOT ; André BAUDOIN ;

Public : 22 personnes

Introduction et présentation de l'ordre du jour.....	2
Intervention des services	2
Résultats de la consultation sur la protection des piétons sur la partie sud de la rue de la Routière.....	2
Étude Rue de Tellouze	4
Clos des quatre saisons.....	5
Avancée sur l'acquisition foncière – Rue de la Routière Partie Nord	6
Panneau les chemins de Sainte-Pezenne	6
Retour sur les travaux des conseillers de quartier	7
Patrimoine	7
Cadre de vie	7
Projets 2019	8
Jonction des chemins de Coquelone et des Pécheurs	8
Aire de Pique-nique de Coquelone	8
Patrimoine – Château de Chantemerle.	8
Moulin de Compéré.	10
Proposer un temps convivial aux autres conseillers de quartier de la ville ?	11
Informations diverses.....	11

Introduction et présentation de l'ordre du jour.

Par Monsieur Elmano Martins, en tant que co-président élu.

Monsieur Martins salue les personnes présentes et présente les excuses des conseillers qui n'ont pas pu se rendre disponibles suite au changement de date du Conseil de quartier.

Il salue aussi le public nombreux qui a rejoint cette séance du Conseil de quartier et en présente l'ordre du jour.

Intervention des services

Résultats de la consultation sur la protection des piétons sur la partie sud de la rue de la Routière

Monsieur Elmano Martins donne les éléments de contexte qui ont amené à cette réflexion. Cette portion de route, fréquentée par de nombreux piétons et cyclistes, pose des problèmes de sécurité. Son emprise étroite, ses places de stationnement et le parking sauvage dont elle fait l'objet ont amené les conseillers de quartier à se rendre sur place avec les élus pour partager un diagnostic. A cette occasion en février 2017, les membres de la commission cadre de vie avaient demandé une étude sur deux sujets :

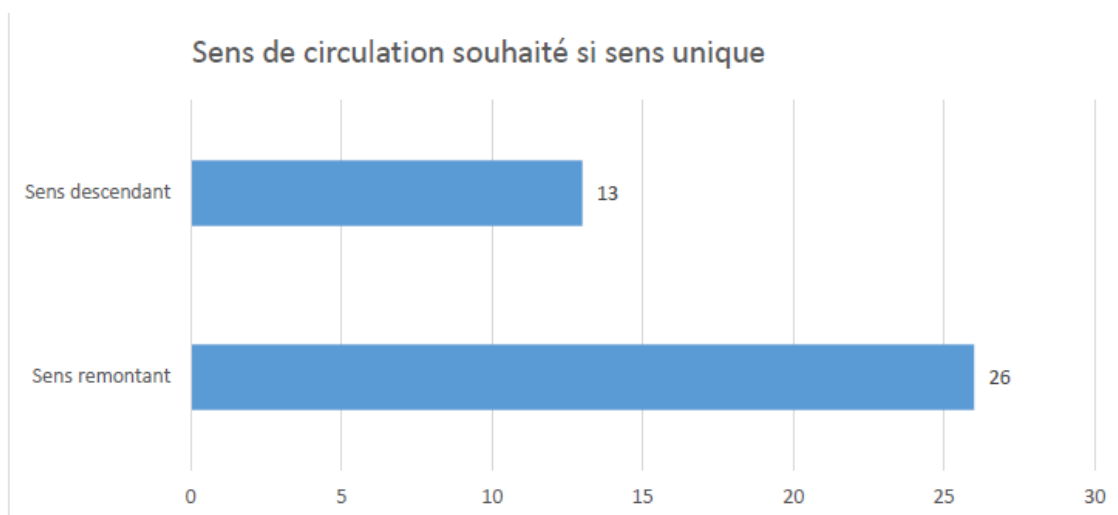
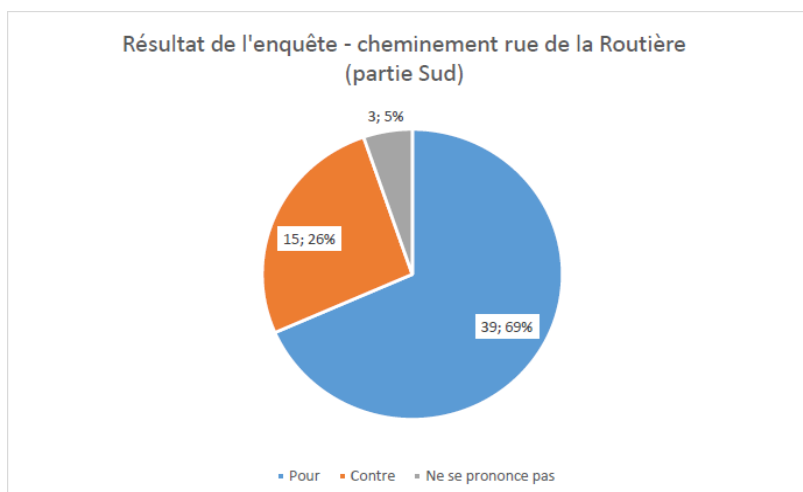
- la création d'un cheminement piéton avec maintien du double sens de circulation ;
- la proposition d'une mise en sens unique de la rue et son impact sur la rue Angéline Faity.

La protection des piétons rend impérative la mise en sens unique de la rue au vu de sa largeur. Ce sujet divisait les conseillers de quartier qui cherchaient des solutions alternatives en agissant sur le stationnement par exemple.

Au début de l'année 2018, il a été décidé de consulter largement les riverains et habitants de Sainte-Pezenne, pour recueillir leur avis sur la nécessité de protéger les piétons sur cet espace, même si cela impliquait la réduction des places de parking et une mise à sens unique.



Mathieu Jacquemin, coordinateur du service Proximité et Relations aux Citoyens présente les résultats de l'enquête : 300 questionnaires ont été distribués et 57 réponses ont été enregistrées entre juillet et septembre 2018. 69% des personnes se prononcent pour la protection des piétons sur ce tronçon. 26% ne sont pas sensibles à cette problématique et 5% ne se prononcent pas.



La consultation dégage donc une large majorité pour la protection du cheminement des piétons et pour un sens de circulation remontant. Cependant Mathieu Jacquemin fait état des remarques faites à la marge et des inquiétudes relayées dans les questionnaires : quel impact sur les rues adjacentes ? Comment accéder à la route de Coulonges depuis le Nord de Sainte-Pezenne, le carrefour rue de la Chaintre-Brûlée/route de Coulonges semble agir comme un repoussoir pour les usagers.

Fabrice Dartayet, responsable du bureau d'études explique qu'il est difficile d'avoir des certitudes sur ce type de projet. Une des composantes les plus importantes au succès de ces aménagements est l'adaptation des usagers et il suffit de peu de choses (sensation de voie plus courte, ou plus rapide) pour faire réagir différemment les usagers. C'est pourquoi une étude d'impact est nécessaire mais aussi une période de test.

Les élus précisent que cette concertation a permis de faire émerger la sécurisation des piétons sur ce tronçon, comme objectif largement partagé, sa traduction en mode opérationnel appartient maintenant aux études que vont faire les services.

Un relais sera fait entre les habitants et les services pour les tenir informés du projet qui sera expérimenté.

Étude Rue de Telouze

Par Fabrice Dartayet, responsable du bureau d'études

Suite aux nombreuses sollicitations émises à l'occasion des conseils de quartier et via le portail citoyen qui permet de signaler des anomalies sur la voie publique, le bureau d'études a travaillé à un projet d'aménagement qui comporte plusieurs volets. La présentation faite au conseil de quartier a pour but de récolter des premiers retours sur cette proposition.



Projet rue de Telouze, découpage depuis l'avenue de Nantes vers l'intersection avec la Rue Pablo Neruda.

Il est ainsi possible de sécuriser les passages piétons, de créer des places de stationnement et d'envisager un cheminement piéton derrière la haie.

Les conseillers échangent sur plusieurs points avec Monsieur Dartayet, ils précisent des points de difficulté pour les traversées piétonnes au niveau des arrêts de bus en haut de la rue de Telouze et sur la problématique des stationnements sur les trottoirs, que le projet devrait permettre de solutionner.

Le projet n'est pas définitif pour l'heure et devra être financé une fois validé. Il est possible de procéder par tranche. Les élus, à l'occasion du prochain débat d'orientation budgétaire, porteront cette réflexion au Conseil municipal.

Clos des quatre saisons

La concertation a été mise en place avec deux réunions auxquelles ont participé les conseillers de quartier, le Directeur de l'école Aragon, la direction et les bénévoles du CSC de Sainte-Pezenne ainsi que les techniciens qui gèrent cet espace vert. Ces réunions ont permis de mettre à jour des objectifs, validés par les élus : sécuriser le site par une barrière fermée et permettre le maintien des usages. Au cours des échanges avec les services, la demande de sécurisation du carrefour a émané du Conseil d'École Louis Aragon.

Monsieur Johan Séguelas, directeur de l'école prend la parole pour expliquer la problématique qu'il a pu constater. Un tiers des élèves rentrent de l'école à pied, le clos est utilisé pour des projets pédagogiques et une impression de vitesse se fait sentir au croisement de la rue du Coteau Saint-Hubert et des rues Malherbe et Ronsard. Il présente la zone 30 qui s'arrête en amont du Lycée, au croisement de la rue de la Verrerie et du Coteau Saint-Hubert. Le conseil d'école souhaiterait que cette zone soit étendue jusque devant le groupe scolaire.

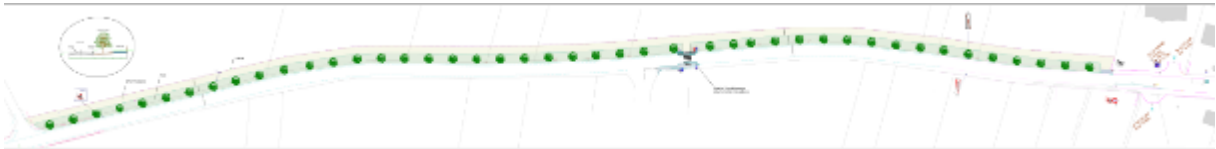
Fabrice Dartayet explique qu'il y a pour lui nécessité de penser ce périmètre dans sa globalité, en étudiant les modifications sur le Clos des quatre saisons en adéquation avec un projet de sécurisation du carrefour « Coteau de Ribray / Malherbe / Ronsard ». Il précise ensuite qu'une zone 30 sur ce secteur ne serait pas justifiée, et qu'un panneau de limitation viendrait diminuer l'impact de vraies « zones 30 » qui comportent des aménagements. Les panneaux de signalisation sont des rappels des aménagements et des contraintes de voirie. Il propose d'étudier la création d'un plateau surélevé à l'intersection et la clôture du clos des quatre saisons.

Les conseillers de quartier rejoignent cette proposition et s'accordent sur l'importance qu'un projet global soit étudié sur ce secteur afin de sécuriser l'intersection et le clos des quatre saisons.



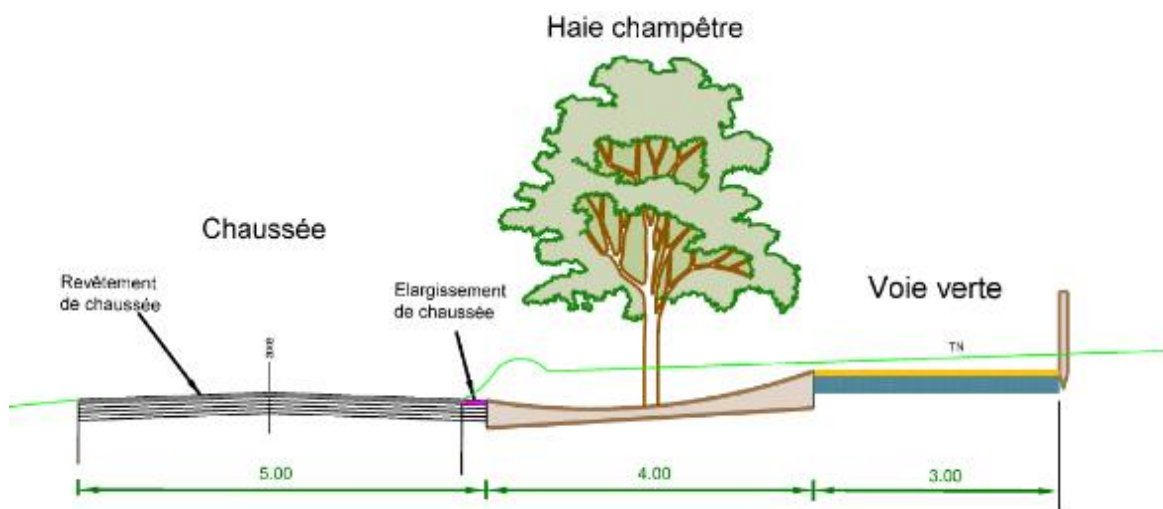
Avancée sur l'acquisition foncière – Rue de la Routière Partie Nord

Monsieur Elmano Martins présente l'historique du dossier. Il s'agit de sécuriser les cheminements piétons et cycles de la partie Nord de la rue de la Routière, jusqu'aux commerces et jusqu'au crématorium. Ce projet nécessite d'acquérir une bande de terrain sur les terres agricoles. Une procédure amiable n'a pas donné satisfaction. La collectivité a donc adressé à la préfecture une demande de publication d'une Déclaration d'Utilité Publique sur ce dossier afin de pouvoir exproprier les emprises nécessaires au projet. Le dossier est en instruction auprès de la préfecture et des échanges ont lieu avec les services.



Plan du projet global

Certaines personnes dans le public demandent pourquoi le projet ne concerne pas l'autre côté de la rue, il est répondu que le terrain y étant en contrebas, il aurait nécessité un gros travail de soutènement au moment de la création de la voie.



Plan de coupe du projet

Panneaux « Les chemins de Sainte-Pezenne »

Le nouveau visuel du panneau de Coquelone est présenté aux conseillers. Le changement des panneaux sera prochainement effectué par les services techniques de la ville.

Retour sur les travaux des conseillers de quartier

Par Monsieur Benoît Facquier.

Patrimoine

Rencontre autour du mobilier de l'église.

Le service Proximité et Relations aux Citoyens a fait le lien avec Madame Sylvie DUBUC, en charge de la Mission Patrimoine de la Ville de Niort et, de son côté, la commission patrimoine a contacté « Les amis de l'église de Sainte-Pezenne ». L'objectif de cette rencontre était de connaître l'origine et la propriété du mobilier et des œuvres au sein de l'église. Madame Sylvie Dubuc et les habitants présents ont pu faire un inventaire des objets. Cet inventaire permettra de proposer ces objets à la conservation. La conservation et la rénovation de ce mobilier est fonction de son intérêt historique et inscrite dans un plan pluriannuel.

Cadre de vie

Sens de circulation du nouveau lotissement rue du Moulin d'Âne

En relais de la demande de certains habitants du lotissement eu égard au sens de circulation à l'intérieur du lotissement ainsi que de ses entrées et sorties, le service Proximité et Relations aux Citoyens a fait le lien avec la Direction des Espaces publics.

Sur place, technicien et référent de la commission ont convenu d'une possible difficulté à entrer et à sortir du lotissement et étudié la proposition d'une nouvelle organisation de la situation.

Les rues du lotissement sont actuellement privées, elles appartiennent au lotisseur. La rétrocession à la ville de ces rues prévues pour la fin d'année 2019 permettra d'en modifier le sens de circulation.



Arrêts de bus Lycée Thomas Jean Main

A l'occasion d'une visite sur site, les habitants ont fait constater les difficultés posées par le positionnement des arrêts de bus devant le lycée. La question a été posée à la Direction des transports et de la Mobilité de la Niort Agglo, qui a répondu que ces arrêts temporaires, retrouveraient leurs places initiales prochainement. Le temps pour les services de mettre aux normes d'accessibilité les anciens emplacements.

Projets 2019

Jonction des chemins de Coquelone et des Pécheurs

Les membres du conseil de quartier souhaiteraient connaître les avancées du projet. Fabrice Dartayet partage les dernières informations à sa disposition. L'acquisition de toutes les parcelles devrait être finalisée en début d'année 2019. Le bureau d'études soumettra un projet et un chiffrage à la validation des élus en 2019. Une réalisation semble vraisemblable en 2020.

Les conseillers de quartier insistent sur leur intérêt pour ce projet et leur souhait que l'information continue à être partagée.

Aire de Pique-nique de Coquelone.

Il est nécessaire de constituer un groupe de travail pour commencer à faire des propositions avec les techniciens de la ville. Le Service Proximité et relations aux citoyens se charge de lancer les invitations.

A l'occasion d'une pré-visite sur la faisabilité technique, l'idée de préserver de tout aménagement l'emplacement prévu pour le chemin jusqu'aux arbres remarquables a été émise. Comment valoriser cet espace de biodiversité ?

Patrimoine – Château de Chantemerle.

Cet élément de patrimoine remarquable qu'est le Château de Chantemerle est constitué d'un bâtiment principal et d'annexes. Le château est dédié à l'accueil de loisirs collectif de mineurs (centre de loisirs) dont la gestion est assurée par le direction de l'Education de la ville de Niort. Il n'est pas louable ni mis à disposition du public, tout comme son parc qui doit rester accessible, et de manière sécurisée, aux enfants accueillis le mercredi après-midi et les vacances. Ce centre accueille jusqu'à 140 enfants l'été et est ouvert les mercredis et les petites vacances scolaires à l'exception de Noël.

La salle de restauration peut être louée le week-end avec le parking, les réservations sont faites auprès du Parc des expositions de Noron.

Des annexes existent et la question de leur sauvegarde est posée par les conseillers.

Pour faire un état des lieux, une visite sera organisée par le service Proximité et Relations aux Citoyens. Les conseillers souhaiteraient que soit estimée une mise hors d'eau et hors d'air de ces bâtiments.



Orangerie du Château ?



L'animalerie, à l'ouest du bâtiment de restauration et la serre, à gauche de « l'orangerie ».

Moulin de Compéré.

Un moulin du 13^{ème} siècle existe en bas du coteau du Château de Chantemerle, en bord de Sèvre. Un projet de conservation pourrait être intéressant mais nécessiterait de l'acquisition foncière et une estimation du coût d'une mise hors d'eau hors d'air.

Les élus demandent à avoir ces estimations financières avant de se positionner sur ce projet.

Le service Proximité et Relations aux citoyens fera le relais auprès des services techniques.



Proposer un temps convivial aux autres conseillers de quartier de la ville ?

Les conseillers de quartier du Centre-ville lanceront à l'automne 2019 une action pour permettre que l'ensemble des conseillers de quartier puisse se rencontrer autour d'un temps convivial. La question est posée par Christine Armand, Co-présidente habitante, les membres du conseil de quartier de Sainte-Pezenne souhaitent-ils commencer à réfléchir à un projet qui pourrait prendre la suite de l'initiative des habitants du centre-ville ?

Informations diverses

Par Madame Anne-Lydie HOLTZ

La ville continue d'investir dans le renouvellement de ses luminaires dans une perspective d'économie d'énergie sur le long terme. La carte des travaux sur le quartier de Sainte-Pezenne est présentée.

Les illuminations et les festivités de Noël commenceront le samedi 1^{er} décembre, et la communication sur ces festivités devrait débuter dans la semaine qui suit ce conseil de quartier. Madame Holtz dévoile une partie du programme aux conseillers en les invitant à rejoindre les animations organisées sur cette fin d'année.

Le temps fort de la vie participative aura lieu le lundi 3 décembre. Ce sera l'occasion pour Monsieur le maire d'évoquer avec les conseillers de quartier leur implication et les projets de la collectivité.

La prochaine réunion du Conseil de quartier se tiendra **le mardi 5 mars 2019**.